

**CSD 86**



**Coordination Syndicale Départementale  
CGT des Services Publics  
de la Vienne**

Châtellerault, le 14 mai 2018

Madame la Préfète de la Vienne  
Hôtel de préfecture  
1, place Aristide Briand  
86000 POITIERS

Madame la Préfète

Objet: préavis de grève pour le 22 ;23 ;24 ;25 ;26 ;27 mai

La situation des agents de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'État, comme l'a encore démontré la réussite de la journée de grève et de manifestations du 22 mars.

Sans répondre aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement a choisi de franchir un nouveau cap avec les annonces du 1er février dernier, déclinées dans le projet gouvernemental intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

En préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mérite et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la diminution des instances de représentation du personnel et des droits syndicaux, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le Statut général, les agents et les missions publiques.

Après plusieurs rencontres entre le gouvernement et les organisations syndicales de la Fonction publique, nous constatons que celui ci refuse de remettre en cause les fondements de son projet de feuille de route. Nous nous félicitons cela dit du recul gouvernemental annoncé quant au projet du Président de mettre fin à la valeur unique du point d'indice, recul que nous portons à l'entier crédit de la mobilisation des agents.

C'est pour s'opposer aux régressions inacceptables imposées par ce gouvernement, que la CGT propose d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la CGT poursuivra la bataille revendicative dans l'unité la plus large possible.

Convaincues de la nocivité des projets gouvernementaux, toutes les organisations syndicales de la Fonction publique appellent à développer la mobilisation dans les prochaines semaines, avec un temps fort de grève et de manifestations le 22 mai.

Dans la continuité de notre précédent préavis, afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles et ils décident d'inscrire le processus d'action dans la durée, la Coordination Syndicale CGT des Services publics de la Vienne dépose des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) pour les journées suivantes : 22 mai, 23 mai, 24 mai, 25 mai, 26 mai et 27 mai 2018 inclus.

Avec les personnels qui décideront la grève, notre organisation portera notamment les revendications suivantes, tant sur le plan national que local :

Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;

L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière ;

L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;

Un nouveau plan de titularisation des contractuelles, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;

Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;

L'abrogation du jour de carence ;

Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT) ;

L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001 ;

La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité ;

Le rétablissement du 1% CNFPT ;

L'abandon du projet de décret régressif portant sur le congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CSD de la Vienne  
Le co-animateur François BONNIN